

Envoyé en préfecture le 07/05/2024

Reçu en préfecture le 07/05/2024

Publié le 07/05/2024



ID: 014-211406996-20240506-CM\_2024\_2\_7-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 6 MAI 2024 – 18H00

Date de convocation Le 29 Avril 2024 L'an deux mille vingt-quatre, le six Mai, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique (art. L 2121-18 du CGCT) sous la présidence de M. DAVID MULLER, 1er Adjoint au Maire, pour le Maire empêché

**ETAIENT PRESENTS:** D. MULLER; F. LOUIS; M. CONTENTIN; A. DIDIER; P. ROBERT; S. OUTIN; P. NOGUET; P. PERSUY; E. RENAULT; J. CONTENTIN; C. HELENNE; JM. KALAIDJIAN; R. FABIUS; D. VAUTIER; JM. BERNAUS; D. SALZET.

ABSENTS REPRESENTES: JC. GAUDE a donné pouvoir à D. MULLER; E. LAUSSINOTTE a donné pouvoir à M. CONTENTIN; LM TILLIER a donné pouvoir à P. ROBERT; S. FALAISE a donné pouvoir à C. HELENNE; MA. ROUSSELOT a donné pouvoir à F. LOUIS; E. LANDEAU a donné pouvoir à A. DIDIER; A. RENOUF a donné pouvoir à S. OUTIN; N. LENORMAND a donné pouvoir à D. VAUTIER.

ABSENTS EXCUSES: C. NOUVEL ROUSSELOT empêchée.

ABSENTS: T. PESCHARD; A. PERCHEY.

M. CONTENTIN est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents (art. L 2121-15 du CGCT).

## 7 - AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CALVADOS AU TITRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE 2022-2026 POUR LA RENATURATION DU PARC DES VALASSES

**Vu** le Contrat de Territoire 2022-2026 entre le Département du Calvados et la Communauté de communes Cœur Côte Fleurie,

**Vu** le projet de création d'un parc familial qui permettra de créer en plein cœur de la Commune un nouveau parc familial et ludique ouvert à tous, en totale harmonie avec la nature,

Il sera donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Mme le Maire, ou l'un de ses représentants, à solliciter l'inscription de cette opération auprès du Département du Calvados au titre du contrat de Territoire 2022-2026.

## LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE Madame Le Maire, ou l'un de ses représentants, à solliciter l'inscription de cette opération de renaturation du Parc des Valasses auprès du Département du Calvados au titre du contrat de Territoire 2022-2026.
- INDIQUE que les crédits nécessaires au financement de l'opération seront inscrits au chapitre 20 et 21 et 23 au budget 2024 et suivants

Pour extrait conforme,

POUR LE MAIRE EMPECHE, LE MAIRE ADJOINT DELEGUE, 1<sup>ER</sup> ADJOINT AU MAIRE

DAVID MULLER

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat